



*Varia décembre 2024*

*Volume 2*

*Numéro coordonné par :*

*Florent GOHOUROU  
Maître de Conférences  
UJLoG (Daloa - CI)*

*Quonan Christian  
YAO-KOUASSI  
Maître de Conférences  
UJLoG (Daloa - CI)*

*Didier-Charles  
GOUAMENE  
Maître de Conférences  
UJLoG (Daloa - CI)*

**Numéro 2**

**2024**

# Espaces Africains

Revue des Sciences Sociales

**ISSN  
2957-9279**

*Revue du Groupe de recherche PoSTer (UJLoG - Daloa - CI)  
<https://espacesafricains.org/>*



## Revue des Sciences Sociales

Numéro 2 | 2024 | Vol. 2

Varia – décembre 2024

Date de soumission : 12-04-2024 / Date de publication : 30-12-2024

### LE CONSENTEMENT LIBRE, INFORMÉ, PRÉALABLE ET LA CRÉATION D'UNE AIRE PROTÉGÉE AU GABON

FREE, PRIOR, INFORMED CONSENT AND PROTECTED AREA CREATION IN GABON

Gretchen **WALTERS** – Olivier **HYMAS** – Émeline **BIFANE EKOMI**

#### RÉSUMÉ

Le Gabon s'est engagé à accroître la protection de la nature de 30 % d'ici 2030, conformément au Cadre mondial de la biodiversité. Une nouvelle consultation est en cours autour du Parc National des Plateaux Batéké, en utilisant le processus de Consentement, Libre, Informé et Préalable (CLIP). 51 entretiens ont été menés et une analyse thématique et quantitative a été réalisée afin de comparer le processus de consultation du parc en 2002 avec celui de

2022. Les résultats montrent que bien que la consultation soit bien intentionnée, les conditions ne permettent pas une consultation significative.

**Mots-clés :** Gabon, territorialisation, parcs, 30x30, consultation, CLIP, aires protégées, communautés locales, Cadre mondial de la biodiversité

#### ABSTRACT

Gabon is committed to increasing nature protection by 30% by 2030, in line with the Global Biodiversity Framework. The Plateaux Batéké National Park is the subject of a new consultation, using a Free, Prior and Informed Consent (FPIC) process. We conducted 51 interviews and analyzed them using thematic and quantitative analyses to compare the park consultation processes in

2002 and 2022. The results show that although consultations are well-intentioned, conditions do not allow for meaningful consultation.

**Keywords:** Gabon, territorialization, parks, 30x30, consultation, FPIC, protected areas, local communities, Global Biodiversity Framework

## INTRODUCTION

**A**u cours des derniers siècles, le paysage rural d'Afrique centrale a été fortement modifié et a subi des changements majeurs dans l'utilisation des terres, y compris la création d'aires protégées (Proces et al. 2020 : 48 ; Hymas et al 2021 : 27). Les aires protégées, souvent d'origines coloniales (Walters and Wardell 2024 : 55), ont des histoires conflictuelles, avec des conséquences négatives pour les communautés telles que la délocalisation des villages, ou pertes des droits d'accès (Tauli-Corpuz et al. 2020 : 1), une pratique qui remonte à la Grèce antique (Hughes & Thirgood : 60) et de mauvais résultats en termes de conservation.

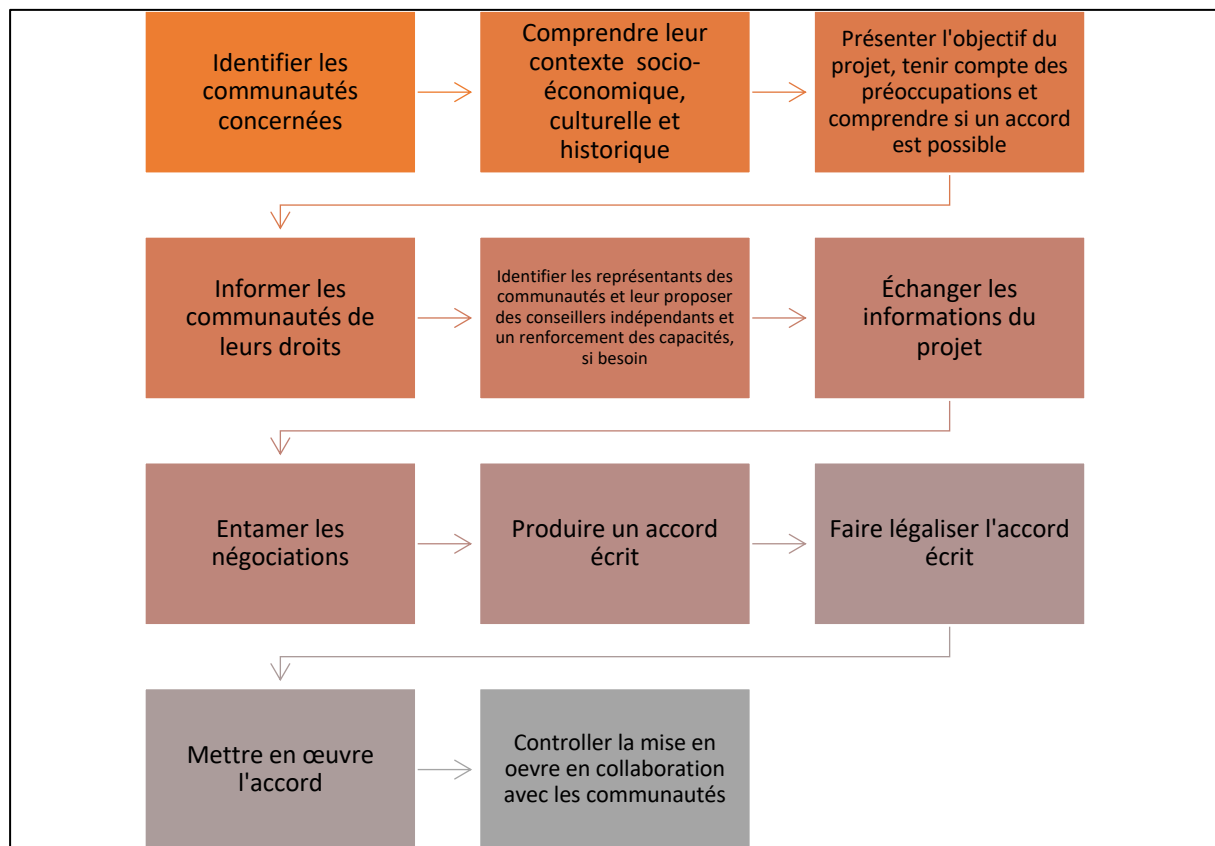
Bien que la création des parcs nationaux au Gabon en 2002 n'ait pas entraîné le déplacement des populations (Curran et al. 2009 : 38), ces parcs ne permettent aux populations riveraines qu'un accès limité à leurs territoires. Afin d'atteindre l'objectif global 2030 de la cible 3 de la Convention sur biodiversité, visant à protéger 30% de la biodiversité, défini dans le Cadre mondial de la biodiversité (les accords Kunming-Montréal), de nombreux pays ont décidé que cet objectif spécifique devait également être une priorité nationale. À cette fin, le Gabon s'est engagé à augmenter la superficie de ses aires protégées. Conscients que la création d'aires protégées a eu une histoire mouvementée (Tauli-Corpuz et al. 2020 : 5), les accords Kunming-Montréal stipulent que les mesures utilisées pour atteindre la cible 3 doivent inclure les peuples autochtones et les communautés locales (PACL), notamment par le biais du processus de consentement libre, informé et préalable (CLIP).

La conservation inclusive, telle qu'elle est mentionnée dans les accords Kunming-Montréal (UN 2022 : 13), implique d'obtenir le consentement des communautés susceptibles d'être affectées par la création d'une aire protégée. Le processus mondialement accepté pour obtenir ce consentement est le CLIP (UN 2014 : p. 5). Le CLIP est reconnu dans nombreux d'instruments juridiques internationaux de protection des droits

humains tels que la Déclaration des Droits des Peuples Autochtones des Nations Unies, la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail et la Convention pour la Biodiversité (Lewis, Freeman, and Borreill 2008 : 1). Le CLIP est également le processus recommandé dans le Cadre mondial pour la biodiversité. Cependant, le cadre mondial pour la biodiversité ne précise pas quel processus de CLIP doit être utilisé. Il existe une multitude de directives de CLIP qui ont été élaborées pour différents secteurs, notamment les industries extractives, le développement et la conservation, mais toutes ces directives présentent des différences significatives, surtout par rapport à qui doit être inclus et quand le CLIP doit être mis en place. Cependant, la raison générale pour laquelle on utilise le processus du CLIP est de reconnaître les droits des communautés et, ce faisant, de prévenir les conflits ou de réduire les conflits potentiels (MacInnes et al. 2017 : 152). De cette façon, les risques juridiques et de réputation peuvent être évités (Davis & Franks 2014 : 8).

La question de savoir quand mettre en œuvre le CLIP, appelé "préalable", fait l'objet d'un vif débat (UN 2014 : 14). Les organisations de défense des droits soulignent l'importance de le faire lors de la phase de conceptualisation d'un projet (UN 2018 : 19). En général, le processus du CLIP devrait être mené comme un processus itératif (FAO 2014 : 28, FAO 2017 : 23, IFAD 2021 : 1, UN 2018 : 5, UN-REDD 2013 : 30) (Fig 1). Le CLIP est ainsi une série d'échanges d'informations, de consultations, de délibérations internes et d'étapes de négociation conduites pour obtenir le consentement du PACL concerné, avant et après de mettre en œuvre un ensemble d'activités. Bien que les étapes semblent simples, chacune de ces étapes peut facilement être effectuée de manière incorrecte, ce qui pourrait entraîner des répercussions majeures, y compris sur le plan financier (Nagar 2021 : 378, Woods et al. 2020 : 10).

Fig. 1. Synthèse du processus de CLIP



Source : Synthèse fait par les auteurs à la base de la littérature.

Pour mener à bien le CLIP la participation est essentielle (Reed 2009 : 1936). Cependant, dans ce cadre, elle doit occuper le niveau le plus élevé de l'échelle de participation (Arnstein 1969 : 216). Le CLIP a été précédé par le travail influent d'Arnstein, une des pionnières dans la critique du processus de participation. À cet effet, pour mieux représenter et appliquer la participation, elle a établi une échelle de participation citoyenne. En bref, à mesure que l'on gravit les échelons, on passe d'un niveau moins participatif à un niveau plus participatif, le pouvoir des habitants est alors de plus en plus important (Arnstein 1969 : 217).

Au regard du bien fondé de cet instrument à l'endroit des communautés, il est constaté que sa reconnaissance et son application au niveau de nombreux pays reste timide ou nul. Au Gabon, la législation prévoit des consultations pour les projets d'exploitation des ressources naturelles et de classement des forêts et

d'aires protégées. Les consultations les plus connues et les mieux documentées sont celles pratiquées lors des études d'impact environnemental et social. Dans le contexte du classement des aires protégées au Gabon, la littérature concernant le CLIP est difficilement accessible et les processus restent peu documentés. Notre étude se concentre sur le processus CLIP organisé autour du Parc National des Plateaux Batéké (PNPB) dans le cadre d'une politique visant à accroître les aires protégées au Gabon.

L'objectif général de cette recherche est de comprendre le processus CLIP visant à atteindre les objectifs internationaux visant à protéger 30% de la biodiversité. De façon spécifique, il s'agit d'étudier les perceptions des communautés locales et des agents de la conservation par rapport du processus CLIP, et de le comparer avec le processus de consultation historique de création d'un parc, antérieur à la proposition du CLIP.

## 1. DESCRIPTION DU SITE D'ÉTUDE ET DU PROJET

Les Plateaux Batéké du Gabon (Fig. 2), sont habités depuis des centaines d'années par le peuple Teke-Alima (Deschamps 1962 : 61). Avant l'époque coloniale, la gestion des ressources naturelles était assurée par les chefs coutumiers (Vansina 1973 : 470). Les Téké-Alima structuraient leurs territoires en fonction des lignages et selon une hiérarchie établie (Ebouli 2001 : 16). Ces territoires constituaient un espace magico-politique dans lequel le chef de terre maintenait un équilibre entre les pouvoirs spirituels des esprits du territoire, les ancêtres et le bien-être physique. Le chef suprême des Batéké, le Makoko, a vendu leurs terres à des Français en 1880. Ces populations ont perdu des territoires (Papy 1949 : 128), et ont été obligées de se regrouper au bord des routes dans les années 1950 (Sautter 1966 : 879). Cela a conduit à une perte des terres coutumières et une centralisation de l'autorité au niveau de l'État après l'Indépendance de la France en 1960. En 2003, une grande partie des terres a été transformée en une aire protégée, le PNBP. En 2019, une proposition a été faite pour créer une aire protégée contiguë (CAFI 2019 : 27). Le document de projet reconnaît le

manque d'exemples de CLIP disponibles concernant les aires protégées. Le processus CLIP a démarré en 2022. Selon les termes de référence pour le recrutement d'un consultant chargé de mettre en œuvre le processus CLIP, celui-ci débute par la cartographie participative visant à identifier les zones d'utilisations villageoises, à intégrer les villages dans les négociations pour définir les limites des aires protégées envisagées, et à mener le processus CLIP à la fin. Les Plateaux Batéké sont recouverts d'une mosaïque de forêts et de savanes situées dans le centre d'endémisme Guinée-Congo (Walters et al. 2022 : 190) (Fig. 3). Au Gabon, la zone des Plateaux Batéké comprend la portion nord-orientale de ces plateaux, principalement située en République du Congo, et traversée par les bassins de l'Ogooué et du Congo (Flügel et al. 2015 : 321). Le PNBP occupe une superficie de 2.042 km<sup>2</sup> de cette zone. Les précipitations annuelles varient entre de 2.650 mm à 2.890 mm par an. Les températures diurnes sont comprises entre 24,4°C et 26,8°C. Cette région comprend les dépôts du Groupe Kalahari, (Thomas & Shaw 1991 : 188).

Fig. 2. Le parc national des Plateaux Batéké et la zone d'étude au Gabon.



Source : Carte réalisée par J. Walker et G. Walters. Référence spatiale : WGS1984  
Sources : PNUE-WCMC et UICN (2021), Planète protégée Carte du Gabon : gadm.org, version 2.5, juillet 2015

Fig. 3. Une partie du territoire qui est discuté au sein du projet.  
Le Kele la Kalami, le pic en arrière-plan, est un site sacré.



*Auteur : G. Walters, photo prise le 7 août 2022.*

## 2. MÉTHODOLOGIE

La méthodologie de l'étude impliquait des entretiens comprenant des questions ouvertes et fermées. 51 entretiens ont été réalisés en 2022. Les répondants comprenaient 11 membres de l'ANPN et de Panthera, 22 résidents des villages, 18 personnes vivant en ville et issues de la diaspora de ces villages. Les répondants majeurs incluaient tous les villageois résidant dans les villages au moment de l'étude qui ont accepté de participer, ainsi que tous les membres des organisations de conservation directement impliqués dans le projet. Les membres de la diaspora comprenaient ceux vivant en ville, mais visitant régulièrement les villages ou y résidant à temps partiel. Des questions comparatives sur la consultation pendant la création du parc en 2002, et sur le processus en cours en 2022 ont été posées. Ensuite, les participants ont été interrogés sur la manière dont les communautés ont pris connaissance de la proposition du parc, sur la façon dont elle leur a été expliquée, sur les avantages et les inconvénients perçus de la proposition, ainsi que sur les personnes informées du processus. Lors de certains entretiens, les questions concernant la comparaison entre 2002 et 2022 n'ont pas été posées, en particulier avec les personnes n'ayant pas vécu cette expérience en 2002. Avant de mener

les entretiens, l'objectif de l'étude a été expliqué à chaque participant, garantissant l'anonymat et offrant la possibilité d'accepter ou de refuser de participer. Dans de nombreux cas, les femmes ont refusé d'être interviewées car elles pensaient que leurs voix ne comptaient pas. Dans ces cas, nous avons eu des discussions informelles avec elles. Les réponses aux questions fermées de l'entretien ont été enregistrées dans Excel et des calculs de réponses par groupe ont été effectués. Les réponses aux questions ouvertes ont été enregistrées et transcrites manuellement dans Word, pour ensuite faire l'objet d'une analyse thématique.

## 3. RÉSULTATS

Les résultats ont été regroupés selon les thèmes émergeant de l'analyse : les perceptions du processus CLIP et l'influence du contexte et les zones sacrées.

### 3.1 Les perceptions du processus CLIP

Cette partie compare la perception des villageois et de la diaspora avec celle des agents de la conservation sur la création du parc en 2002 et le processus de CLIP sur la création d'une aire protégée contiguë en 2022. En général,

en 2002, la plupart des répondants (toutes catégories confondues) s'accordent à dire que les communautés n'ont pas été consultées dans le processus, que leurs besoins n'ont pas été pris en compte et que leurs connaissances n'ont pas été utilisées. En 2022, les résultats sont variables. La plupart conviennent que les communautés sont consultées et que leurs connaissances sont prises en compte. Cependant, des disparités existent entre les différentes catégories quant à la participation des communautés à la prise de décision concernant les droits d'accès à la zone d'extension. Alors que la plupart (86%) des agents de la conservation pensent que c'est le cas, 67% des communautés ne le pensent pas. Lorsqu'on leur a demandé comment les communautés étaient impliquées dans la prise de décision concernant les règles régissant l'extension du parc (si la chasse ou la cueillette seraient autorisées), plus de 50% des répondants communautaires ont déclaré ne pas se sentir impliqués. Les agents de la conservation n'étaient pas non plus unanimes (fig. 4).

Lors des entretiens, les communautés croyaient généralement que le processus de consultation consistait à étendre le parc existant, avec des restrictions similaires sur la chasse et l'accès. Les agents de la conservation avaient une perspective différente, en particulier en ce qui concerne les zones protégées communautaires où l'accès serait autorisé. Les sujets couramment évoqués lors des entretiens avec les communautés incluaient le désir de maintenir intactes les limites du parc actuel (avec des frontières fixes et reconnaissables). Selon un résident, « les limites originales avaient du sens ». Selon un autre, « Vaut mieux que le parc reste loin du village ».

De plus, les membres de la communauté voyaient la nécessité de consulter leurs familles avant de prendre toute décision, ainsi que le sentiment d'appartenance à leur territoire. Comme l'a déclaré un résident, « Ce sont nos territoires ». En général, les membres de la communauté ne souhaitent pas voir le parc s'installer sur leur territoire. Selon un habitant, « Nous c'est nous, vous c'est vous ». Par contre, un agent de la conservation a noté que le processus visait à demander aux populations de concéder leurs territoires, en disant : « Peut-être on peut les amener à céder ces zones...même quand

on négocie, même si la population à un moment donné accepte, ça ne veut pas dire qu'elles ont accepté de tout cœur. »

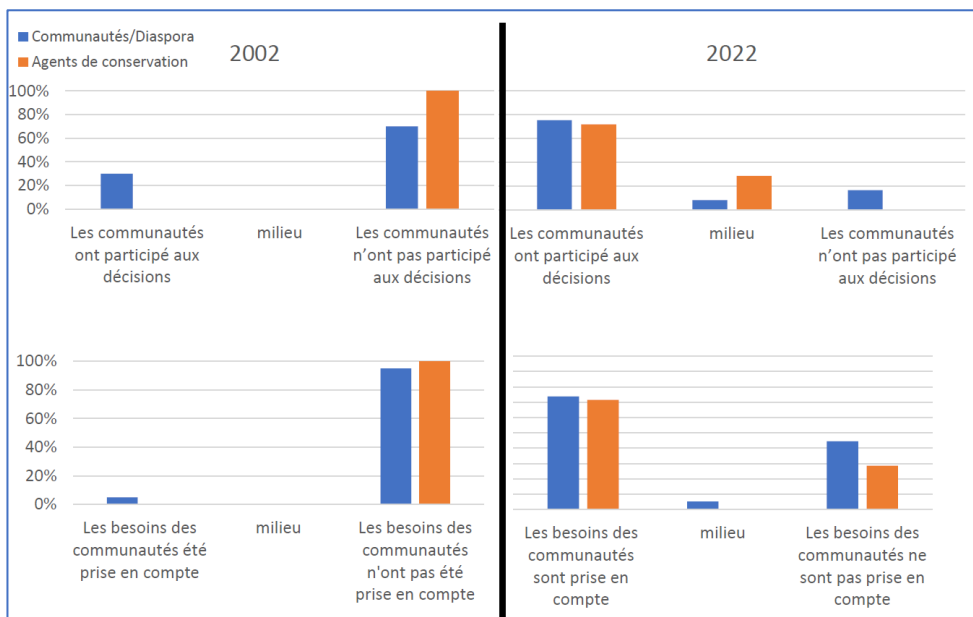
De nombreuses personnes ont évoqué les relations conflictuelles avec le parc, suscitant parfois de la colère et de la frustration. Selon une personne travaillant pour l'administration locale, « C'est pour que les gens partent visiter (le parc). Mais jusqu'au aujourd'hui là, ...on peut avoir... une seule visite ? Catégoriquement, ils ont dit non. Pourquoi ? C'est chez nous. »

En termes de processus de consultation, la plupart des communautés ont estimé que le nouveau projet était déjà validé à des niveaux supérieurs (président, chefs) et qu'elles ne pouvaient pas contredire ces décisions. Selon un résident du village, « Lorsqu'ils viennent nous faire les réunions, ils disent, si vous êtes d'accord ou pas d'accord le président a donné déjà l'accord. » Selon un autre, il ne pouvait pas s'exprimer car, « On ne peut pas dire non à l'Etat. »

Les femmes ont exprimé qu'elles n'étaient pas consultées et qu'il leur était difficile de s'exprimer devant les hommes. Selon une jeune femme, « Les femmes n'aiment pas trop parler quand les hommes sont debout ». Elles s'inquiètent des conséquences de la proposition d'extension du parc sur l'utilisation future des terres et des ressources par leurs enfants.

Le statut socio-économique des communautés a été inévitablement discuté. Selon un membre de la diaspora, « L'idée initiale des parcs c'était l'environnement et la population », mais selon lui, ce n'était plus le cas. Bien que certaines activités proposées par une ONG de la conservation soient très appréciées, les personnes interrogées ont le sentiment d'être laissées pour compte, et que, le parc ne leur permet pas d'atteindre le développement souhaité. Dans de telles conditions, la plupart trouvent inutile d'étendre les limites du parc, craignant que cela réduise leurs moyens de subsistance. Pour eux, cet espace est réservé pour leurs enfants. Selon un membre de la communauté, « Les générations futures vont aller là-bas chasser ».

**Fig. 4. Graphiques comparatifs entre 2002 (à gauche) et 2022 (à droite). Le couleur bleu représente la communauté et le couleur orange représente les agents de la conservation. Source : Analyse fait par les auteurs avec les données de l'étude.**



Lors des entretiens avec les agents de la conservation, beaucoup ont estimé que la consultation se déroulait correctement pour la première fois dans l'histoire des parcs au Gabon. Cependant, ils reconnaissent également que le manque de consultation par le passé avait sérieusement influencé la consultation actuelle. Une agente explique : « Lorsqu'on a parlé du projet, on a d'abord fait savoir aux communautés que lors de la création, nous n'avons pas eu votre point de vue. Nous ne vous avons pas consultés et que cette fois-ci, nous voulons faire les choses correctement. Nous voulons que vous soyez impliqués, que vous nous dites oui ou que vous nous dites non, par rapport à ce que nous voulons faire. Le projet d'extension n'est pas déjà scellé. »

Selon un autre agent de la conservation, il se demande, « Comment pouvons-nous tous ensemble protéger ? » Malgré ceci, certains craignaient que l'ANPN ne prenne une décision unilatérale si les communautés s'opposaient au projet. Pendant le processus CLIP, les agents de la conservation ont noté une peur chez les communautés, selon un agent, « ...les gens ont une certaine crainte, ils sont dans une certaine peur, du passé. S'ils ont cela, les choses ne se sont pas forcément bien déroulées avant. »

### 3.2. Le perspective Batéké du territoire

Les Batéké ont une longue histoire de gestion de leurs territoires (Ebouli 2001 : 57). Malgré l'impact négatif de l'ère coloniale (Walters 2015 : 279), ces territoires (*ntsé*) sont toujours gérés par des groupes lignagers ayant un lien identitaire. Pour plusieurs résidents des communautés, l'accès à ces espaces reste primordial. Selon un membre de la communauté, « Personnellement, je ne suis pas d'accord (avec le projet). Parce que c'est là où on vit, c'est là où se retrouvent nos vieux villages, nos lieux sacrés. » Jean-Marie Ebouli, chef coutumier, historien, personnalité de la radio et enseignant, a exprimé la signification de ces territoires de cette façon : « Une société existe par l'espace territorial, par la présence de ses lieux de cultes et par la gestion de ces lieux et la...ritualisation...Les sites sacrés, les bosquets, sont les sites politiques liés au fonctionnement de cette société (politique, juridique, culturel, social)...mais telle que la vie est sur les plateaux, une vie de subsistance, l'individu est lié à son territoire... les populations savent... que nous nous occupons de cette espace et que nous chassons dans cette partie...Il n'y a pas des espaces libérés, parce que le *ntsé* était



repartis...et que cette terre est régie par telle loi...et que cette loi était aussi utile pour préserver l'environnement.... »

La création des nouveaux villages démontre comment le lien avec un nouveau territoire est créé. Selon Ebouli, « Ils font la connexion avec la terre...parce que les génies (...les *nkita*), habitent le lieu, les grands arbres... Et ceux qui ont réglé l'habitation, ont réglé la question du contrat bien avant nous. Et ils sont restés sur le principe du contrat. Ces principes du contrat se réalisent par les lois qui sont restées. Quand vous affinez la loi, vous remettez en cause ce contrat-là...vous ne pouvez pas retirer...des bosquets...sinon la société ne va plus exister...C'est le fruit du travail d'une société pendant...des siècles ». Ce lien avec le territoire, ses ressources et son histoire culturelle est ancré sur la savane. Les limites entre les territoires sont connues, aujourd'hui encore utilisées pour délimiter les territoires de chasse (Walters, Touladjan, & Makouka 2014 : 117). Toujours selon Ebouli, les Tékés « ...ont une civilisation régie par l'environnement, les monts, les vallées, les rivières, les bosquets, les clairières...C'est pour cela que lorsqu'on empiète dans ces espaces-là on ne pénalise pas les populations, mais on détruit le mode de vie. Et ça, la population n'accepte pas. Parce qu'elle ne peut plus fonctionner...» Lorsque les chefs coutumiers des villages s'expriment, ils font face à un dilemme de spoliation. Selon un chef, « Je ne peux pas vendre notre territoire ». Selon une femme, résidant dans un village, la proposition du parc était un effort pour diviser leur territoire, « On ne peut pas partager notre esprit ». Dans le cas de la création du parc en 2002, cela a limité l'accès. Un membre de l'administration locale a illustré cette situation en disant : « Vous êtes dans votre propre maison et voici la chambre que vous ne pouvez pas visiter » (en référence aux visites des sites sacrés). Vu ces liens entre le peuple et leur territoire, le rôle des autorités coutumières devient plus clair. Malgré l'importance des chefs coutumier et du territoire, leur rôle n'est pas encore ancré dans la gestion du parc. Les opinions des agents de la conservation concernant l'accès aux sites sacrés sont mitigées et comprennent les extrêmes suivants : 1) les communautés

devront demander la permission au conservateur pour visiter un site sacré et seront ensuite accompagnées par des éco-gardes dans le parc ; 2) l'ANPN devra demander la permission de la communauté pour entrer dans les sites sacrés. Selon Ebouli, le fait que le parc était créé sur les territoire Tékés, indique que les chefs doivent rejoindre la direction du parc cet qu'une consultation avec les chefs coutumiers est obligatoire, « Parce que c'est la mission du *Mfoumou* (chef coutumier) de gérer et préserver la vie, réaliser la production pour qu'ils puissent bénéficier de ce qu'ils peuvent manger...Ce que nous évitons ici c'est qu'on puisse étendre le parc et ne peut rendre productive le parc...et de créer une crise permanente avec les résidents.... »

#### 4. DISCUSSION

##### 4.1. Les perceptions du processus de CLIP

Loyombo Esimola (2013 : 8) indique que dans certains pays, beaucoup d'acteurs pensent que le concept « consultation » contient la même teneur sémantique que celui de « consentement ». C'est pourquoi, dans la plupart des programmes déjà exécutés ou en cours de préparation, il se développe des processus de consultation souvent tronqués, qui font avaliser des plans d'action élaborés dans des bureaux, loin des réalités quotidiennes et des aspirations fondamentales des communautés locales. À l'instar du Gabon, qui s'était engagé au niveau international et de manière très politisée à étendre ses aires protégées, Madagascar a également connu un processus similaire. À Madagascar, les consultations des villages étaient entravées par de décisions politiques prises à de multiples échelles avec une confusion entre « consultation » et « sensibilisation » (Corson 2012 : 343). Nous constatons un résultat similaire au Gabon, où de nombreuses personnes consultées ont eu l'impression d'être informées d'un projet déjà convenu à des niveaux supérieurs. En Indonésie lors de la création du parc national de Sebangau, les communautés locales n'ont pas été suffisamment consultées car la procédure a été dirigée par le gouvernement central et la politique de conservation a été imposée sans le

consentement préalable de la population locale (Meilani et al. 2021 : 502). Dans la même logique, les populations locales du parc national de Loango (Gabon) dénonçaient l'absence de concertation dans le processus décisionnel. Ainsi, Moussavou (2014 : 12) relevait qu'un manque de concertation a engendré un sentiment de « laissés pour compte » chez les communautés locales.

Dans la présente étude, en comparant les processus de 2002 et de 2022, il est unanimement reconnu que le processus de 2022 met en exergue des améliorations significatives, représentant une avancée positive dans les relations avec les communautés. Cependant, il est clair que la proposition de l'ANPN n'est pas la bienvenue. Cette proposition est considérée comme une "extension" qui empiète sur des territoires comprenant un mélange de zones ayant des fonctions différentes (sacré, l'agriculture, chasse, etc). Cela crée des conflits avec les membres des communautés et soulève des questions difficiles sur le régime foncier et l'avenir de leur territoire, comme cela a été le cas en Côte d'Ivoire. (N'Da 2023 : 64). La création des aires protégées est souvent perçue comme un facteur de perturbation des moyens de subsistance locaux et peut avoir des conséquences économiques, sociales et culturelles néfastes (West et al. 2006 : 611). Dans notre étude, nous constatons que la proposition de créer une aire protégée contigüe a immédiatement suscité la crainte chez les communautés locales d'être coupées de leurs moyens de subsistance et de leurs lieux culturels.

#### **4.2. Impact de l'histoire sur la consultation et les propositions de parcs**

La vision des personnes interrogées au plus haut niveau par les agents de la conservation est que le projet aboutira à la création d'une aire protégée communautaire. En revanche, la communauté comprend qu'il y aura une « extension » du parc national, avec les mêmes restrictions que le parc existant, en termes d'utilisation des ressources et l'accès. Ceci est problématique car ces communautés ont historiquement subi une perte d'accès aux terres et aux ressources,

incluant la migration forcée relative au regroupement (années 1950-1960) et la création du parc national en 2002. En raison de la manière dont les parcs ont été créés en 2002, les communautés associent la proposition actuelle à une restriction supplémentaire de la chasse, de la pêche et au manque d'accès aux sites sacrés. Lorsque les parties prenantes et les détenteurs de droits se sentent exclus, ou ont des antécédents d'exclusion, ils sont moins enclins à participer aux initiatives de conservation, et les perceptions de la conservation sont donc importantes (Bennett 2016 : 7). Dans le cas de la création du Parc national de Mole au Ghana à l'époque coloniale, le sentiment d'expropriation des terres coutumières continue d'avoir un impact sur les initiatives de conservation modernes (Gilli et al. 2020 : 11). De même, dans le cas du Parc national du Mont Elgon en Ouganda, la délocalisation des populations lors de la création du parc et les mauvais traitements infligés par le personnel du parc restent au cœur de la perception négative tenue par les communautés locales de la conservation (Omoding et al. 2020 : 12). Historiquement, dans le contexte de nombreuses aires protégées, les populations locales étaient souvent aliénées (Dowie 2011 : xxvi). Cette aliénation historique peut affaiblir considérablement la capacité d'une communauté à s'engager dans la conservation, ou à entraîner un désintérêt total. Dans notre cas, nous constatons l'impact de l'aliénation historique lors de la création du parc en 2002, où les populations n'ont pas été consultées et ont perdu l'accès à leurs terres coutumières : cette aliénation historique a eu un impact sur leur réaction à la proposition de 2022 de créer une l'aire protégée sur leur territoire. Bien que la consultation ait lieu pour la première fois dans le cadre de la création d'une aire protégée au Gabon, l'histoire de la création des parcs précédents entrave cet effort.

La prise de décision inclusive (Oyono and Mandondo 2017 : 5) vise à garantir la reconnaissance, à protéger contre la marginalisation, avec l'intention de transformer les rapports de pouvoir. Cependant, afin que les parties prenantes soient impliquées dans les décisions, elles doivent avoir la capacité d'interagir avec ceux

prenant les décisions. La gouvernance coloniale et postcoloniale a créé un processus décisionnel « top-down » au Gabon (sensu Phillips 2003 : 8). Les processus de consultation des parcs, qui requièrent la participation des communautés, sont inédits pour ces dernières. Par conséquent, elles ne sont pas habituées à participer à la prise de décision, et se demandent donc pourquoi elles sont consultées. Ainsi, lors des réunions communautaires, les villageois ne peuvent pas exprimer une opinion différente de celle de la hiérarchie ; dans certains villages, les femmes peuvent ne pas être autorisées à prendre la parole ; les jeunes ne peuvent pas s'exprimer devant les chefs ; et seulement une partie des membres de la diaspora est consultée.

#### 4.3. Influence du contexte sur le processus de CLIP

Lors de la création des aires protégées, il convient de prendre en compte non seulement le processus de consultation, mais aussi de l'utilisation coutumière des terres et leur importance culturelle et économique. Dans le contexte des Plateaux Batéké, la question de l'accaparement des terres par l'État et le manque d'accès à ces terres a souvent été au cœur des discussions. Cette problématique trouve des similaires avec l'expérience canadienne de la proposition de Parc national de South Okanagan-Lower Similkameen, où le projet affectait un paysage culturel (Grego 2015 : 12) ; le processus de création de ce parc a débuté en 2002 et a abouti à la signature d'un protocole d'accord en 2019 entre les autorités du parc et les populations locales<sup>1</sup>. Dans le cas de la Réserve naturelle d'Itombwe en République Démocratique du Congo les plans initiaux ont été rejetés par les communautés en raison d'un manque de consultation. Cependant, grâce au dialogue et à la résolution des conflits avec les partenaires et les parties prenantes, les valeurs culturelles ont été reconnues, et des exercices de cartographie collaborative ont été entrepris sur une période de six ans pour délimiter le parc, qui est devenu cogéré par la

communauté (Kujirakwinja et al. 2019 : 56). Dans notre étude, les membres des communautés pensaient que l'un des idées prometteuses de la création du parc en 2002 était l'emploi et le développement. Cependant, depuis la création du parc en 2002, les moyens de subsistance et le mode de vie des habitants se sont détériorés. La désillusion des villageois à l'égard de la création du parc a influencé leur perception du projet actuel, les rendant méfiants à l'égard des promesses de développement et sceptiques quant aux avantages potentiels de la proposition actuelle. Ils sont particulièrement conscients des pertes potentielles notamment en raison du conflit homme-éléphant (Ndong Ndong 2023 : 100) qui les contraint à déplacer leurs champs, à importer de la nourriture de la ville en cas de perte de récolte, à se débarrasser de leurs chèvres en raison du rapprochement des plantations vers les villages, et éventuellement de partir en ville (Sello Mandougou 2022 : 187).<sup>2</sup>

## 5. RECOMMANDATIONS POUR AMÉLIORER LE PROCESSUS CLIP

### 5.1. Mettre en pause le processus

Pour créer des aires protégées, les gouvernements d'Afrique centrale doivent s'engager à améliorer leurs relations avec les communautés, en accordant la priorité aux droits des communautés (Agbor 2022 : 97). D'après nos résultats, il est clair que les communautés ne sont pas en mesure d'évaluer le projet. Le manque de confiance, la frustration, la colère, ainsi que le manque d'information sur les objectifs du projet ont créé de la confusion. Nous recommandons que l'ANPN suspende le processus de CLIP. Ensuite, elle devrait mettre en œuvre une stratégie visant à renforcer la confiance et la communication avec les communautés tout en adoptant une approche collaborative pour travailler ensemble (Büscher and Fletcher 2019 : 292). Il devrait y avoir une proposition claire concernant la cogestion de la zone sous

<sup>1</sup> <https://parks.canada.ca/pn-np/cnnp-cnnp/okanagan>

<sup>2</sup> Ces chèvres qui étaient autrefois une source de revenus importante, sont désormais perdues.

consultation ainsi qu'un processus clair et documenté pour le CLIP.

### 5.2. Envisager des modèles alternatifs aux parcs

La conservation en collaboration avec les communautés est nécessaire et donne souvent les bons résultats (Zanjani et al. 2023 : 9 ; Zhang et al. 2023 : 577). Au-delà des parcs nationaux, le principal modèle au Gabon, d'autres modèles de la conservation de la nature doivent être envisagés qui permet l'accès coutumière des ressources naturelles. Cela permet non seulement d'éviter les conflits, mais aussi de reconnaître la capacité des communautés à protéger leurs territoires et à contribuer aux objectifs de conservation. Les zones concernées par le projet aux Plateaux Batéké sont sous une forme de gestion coutumière avec un accès restreint notamment en ce qui concerne les zones sacrées. Ceci constitue un type de protection qui pourrait être reconnu de plusieurs manières : une aire protégée de catégorie V ou VI (Dudley 2008 : 20, 22), un territoire de chasse (Cornelis et al. 2017 : 154), une « autre mesure de conservation efficace par zone » (AMCEZ/OECM) (Gurney et al. 2021 : 646), ou quelque chose de similaire.

### 5.3. Utiliser le CLIP dès le début de la consultation

Nous recommandons de réaliser le CLIP dès que les communautés locales concernées par le projet aient été identifiées (FAO 2017 : 20) ; cela peut même se produire lors de la phase de conception (IFAD 2021 : 3), et certainement avant que toute opération ne soit entreprise (UN 2018 : 5; UN 2014 : 15; UN REDD 2013 : 14; Accountability Framework 2020 : 8; UNDP 2022 : 9). Il faut réaliser une analyse complète des parties prenantes, comportant l'identification, la catégorisation des parties prenantes et l'exploration des relations entre les parties prenantes. Cela garantira l'inclusion de tous les groupes tels que la diaspora, les autorités coutumières, les femmes et les jeunes. Lorsque l'identification des membres de la communauté locale est réalisée, une

explication claire des objectifs du projet doit être fournie (FAO 2017 : 20; IFAD 2021 : 12).

## CONCLUSION

Alors que de nombreux pays, comme le Gabon, s'apprêtent à augmenter la superficie d'aires protégées, la consultation des populations locales devient de plus en plus importante, surtout quand cette expansion implique une incursion sur des territoires gérés par des institutions coutumières. Il est essentiel de placer les communautés au centre de la consultation et de la planification (Armitage et al. 2020 : 2). Cependant, la consultation peut aussi être l'une des étapes les plus difficiles : dans certains cas, la participation à la prise de décision et l'inclusion ou l'exclusion des parties prenantes sont plus importantes que le résultat en soi (Grodzińska-Jurczak and Cent 2011 : 374).

Notre étude a utilisé des entretiens avec des membres de la communauté et des agents de conservation pour comprendre le processus de consultation qui a été utilisé lors de la création du PNPB en 2002 et l'a comparé au processus que le CLIP a utilisé pour proposer une aire protégée contiguë en 2022. Notre étude révèle que si le processus de consultation est bien meilleur en 2022, que par rapport à 2002, la plupart des membres de la communauté rejettent le projet, n'ont pas l'impression de pouvoir exprimer leur opinion et pensent que le projet aura pour conséquence de les couper de leurs terres ancestrales. Ces résultats sont en accord avec d'autres études et montrent les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité. Le respect des normes internationales peut faciliter le processus, mais les gouvernements doivent le faire de manière sincère, en écoutant les voix des communautés. La réalisation des objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité ne devrait pas être atteinte d'une autre manière.

### Remerciements

Cette étude était financée par l'Université de Lausanne et la Fondation Irène, Nada, Andrée Chuard-Schmid.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ACCOUNTABILITY FRAMEWORK, 2020. *Operational Guidance on Respecting the Rights of Indigenous Peoples and Local Communities*, 50 p. Disponible en ligne : <https://accountability-framework.org/use-the-accountability-framework/download-the-full-framework/downloads/operational-guidance-respecting-the-rights-of-indigenous-peoples-and-local-communities/> [dernier accès août 2024]

AGBOR Desmond Tabe, 2022. « Convention on Biological Diversity Post 2020 Target: A Critical Analyses of the Threat Posed by 30 X 30 Target, Devoid of a Human Rights Approach Towards Conservation to Land Rights in Developing Countries: Case Study Cameroon », *American Journal of Environment and Climate*, no 1/2, p. 92–99. Disponible en ligne : <https://doi.org/10.54536/ajec.v1i2.628> [dernier accès avril 2024]

ARMITAGE Derek, MBATHA Philile, MUHL Ella-Kari, RICE Wayne, SOWMAN Merle, 2020. « Governance Principles for Community-centered Conservation in the Post-2020 Global Biodiversity Framework. » *Conservation Science and Practice*, no 2/2, p. 1-18. Disponible en ligne : <https://doi.org/10.1111/csp2.160> [dernier accès août 2024]

ARNSTEIN Sherry R, 1969. « The Ladder of Citizen Participation », *Journal of the American Institute of Planners*, no 35/4, p. 216–24.

BENNETT Nathan James, 2016. « Using perceptions as evidence to improve conservation and environmental management », *Conservation Biology*, no 30/3, p. 582–92. Disponible en ligne : <https://doi.org/10.1111/cobi.12681> [dernier accès avril 2024]

BÜSCHER Bram, FLETCHER Robert, 2019. « Towards Convivial Conservation », *Conservation and Society*, no 17/3, p. 283. Disponible en ligne : [https://doi.org/10.4103/cs.cs\\_19\\_75](https://doi.org/10.4103/cs.cs_19_75) [dernier accès août 2024]

CAFI, 2019. *Expansion Des Aires Protégées et Optimisation de l'utilisation Des Terres Aux Fins de Production de Cultures Vivrières Au Gabon*, p. 79, CAFI : Initiative pour la forêt de l'Afrique

centrale. Disponible en ligne : <https://mptf.undp.org/project/00122613> [dernier accès août 2024]

CORNELIS Daniel, LE BEL S, MIKOLASEK O., CARON A., AUBERT S., KARPE Phillipe, MULLER J.-P., 2017. *Vers une gestion territorialisée de la chasse villageoise et des systèmes alimentaires carnés en Afrique centrale*, dans CORNELIS Daniel, VAN VLIET Nathalie, NGUINGUIRI Jean Claude, LE BEL S, *Communautés Locales et Utilisation Durable de La Faune En Afrique Centrale* FAO / CIFOR / CIRAD.

CORSON Catherine, 2012. « From Rhetoric to Practice: How High-Profile Politics Impeded Community Consultation in Madagascar's New Protected Areas », *Society & Natural Resources*, no 25/4, p. 336–51. Disponible en ligne : <https://doi.org/10.1080/08941920.2011.565454> [dernier accès avril 2024]

CURRAN, Bryan K., SUNDERLAND T.C.H., MAISELS Fiona, OATES John, ASAHA Stella, BALINGA Michael, DEFO Louis et al., 2009. « Are Central Africa's Protected Areas Displacing Hundreds of Thousands of Rural Poor? » *Conservation and Society*, no 71/1, p. 30–45.

DAVIS Rachel, FRANKS Daniel, 2014. « Costs of Company-Community Conflict in the Extractive Sector », *Corporate Social Responsibility Initiative Report*, 66. Disponible en ligne : [https://www.csr.uq.edu.au/media/docs/603/Costs\\_of\\_Conflict\\_Davis-Franks.pdf](https://www.csr.uq.edu.au/media/docs/603/Costs_of_Conflict_Davis-Franks.pdf) [dernier accès mai 2024]

DESCHAMPS Henri, 1962. *Traditions Orales et Archives Au Gabon*, Paris, 172 p. Berger-Levrault.

DOWIE Mark, 2011. *Conservation Refugees: The Hundred - Year Conflict between Global Conservation and Native Peoples*, Cambridge, 341 p. MIT Press.

DUDLEY Nigel, 2008. *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*, Gland, p. 106 Union internationale pour la conservation de la nature. Disponible en ligne : <https://doi.org/10.2305/IUCN.CH.2008.PAPS.2.fr> [dernier accès avril 2024]

EBOULI Jean Marie, 2001. *Les Structures de Type Féodal En Afrique Centrale Le Cas Des Téké : Étude Des Relations de Dépendance Personnelle et Des Rapports de Production*

Entre 'A Mfumu' et 'Elogo Dja Mfumu' (Des Origines à 1880), Mémoire, Université Omar Bongo, Libreville, 119 p.

FAO, 2014. *Respecting Free, Prior, and Informed Consent: Practical Guidance for Governments, Companies, NGOs, Indigenous Peoples and Local Communities in Relation to Land Acquisition- Governance of Tenure Technical Guide, no. 3*. Rome, p. 60. Food and Agriculture Organization of the United Nations.

Disponible en ligne :

<https://openknowledge.fao.org/items/6b627588-fe59-4e71-8bd7-fb928181c9c0> [dernier accès août 2024]

FAO, 2017. *Le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause - un droit des peuples autochtones et une bonne pratique pour les communautés locales*, Rome, p. 52 Food and Agriculture Organization of the United Nations.

Disponible en ligne :

<https://openknowledge.fao.org/items/650f5d25-2b4d-4a06-89c0-24f383aa97ee> [dernier accès août 2024]

FLUGEL Tyrel J., Eckardt Frank D., & COTTERILL Fenton PD, 2015. « The Present Day Drainage Patterns of the Congo River System and Their Neogene Evolution » dans de WIT Maarten J., GUILLOCHEAU François, & de WIT Michiel CJ, *Geology and Resource Potential of the Congo Basin*, Berlin: Springer, p. 315–37.

GILLI Mengina, CÔTE Muriel & WALTERS Gretchen, 2020. « Gatekeeping Access: Shea Land Formalization and the Distribution of Market-Based Conservation Benefits in Ghana's CREMA », *Land*, no 9/10, p. 359.

Disponible en ligne :

<https://doi.org/10.3390/land9100359> [dernier accès avril 2024]

GREGO Caroline Elizabeth, 2015. « Maybe National Park: Consultation, Conservation, and Conflict in the Okanagan-Similkameen », *BC Studies: The British Columbian Quarterly*, no. 186/May, p. 9–38. Disponible en ligne :

<https://doi.org/10.14288/bcs.v0i186.185941>

[dernier accès avril 2024]

GRODZIŃSKA-JURCZAK Małgorzata, CENT Joanna, 2011. « Can Public Participation Increase Nature Conservation Effectiveness? », *Innovation: The European Journal of Social Science Research*, no 24/3, p. 371–78.

<https://doi.org/10.1080/13511610.2011.592069> [dernier accès août 2024]

GURNEY Georgina G., DARLING Emily S., AHMADIA Gabby N., AGOSTINI, Vera N., BAN Natalie C., BLYTHE Jessica, CLAUDET Joachim, EPSTEIN Graham, ESTRADIVARI, HIMES-CORNELL Amber, JONAS Harry D., ARMITAGE Derek, CAMPBELL Stuart J., COX Courtney, FRIEDMAN Whitney R., GILL David, LESTARI Peni, MANGUBHAI Sangeeta, MCLEOD Elizabeth, MUTHIGA Nyawira A., NAGGEA Josheena, RANAIVOISON Ravaka, WENGER Amelia, YULIANTO Irfan, JUPITER Stacy D., 2021. « Biodiversity Needs Every Tool in the Box: Use OECMs », *Nature*, no 595/7869, p. 646–49. Disponible en ligne : <https://doi.org/10.1038/d41586-021-02041-4> [dernier accès avril 2024]

HUGHES J.D., THIRGOOD J.V., 1982. « Deforestation, Erosion, and Forest Management in Ancient Greece and Rome », *Journal of Forest History*, 26/2, p. 60–75.

HYMAS Olivier, ROCHA B, GUERRERO N, Torres M, NDONG K, WALTERS G, 2021. « There's Nothing New under the Sun – Lessons Conservationists Could Learn from Previous Pandemics », *Parks*, no. 27/March, p. 25–40.

IFAD, 2021. *Seeking, Free, Prior and Informed Consent in IFAD Investment Projects*, Rome, p. 40 *International Fund for Agricultural Development*. Disponible en ligne : [https://www.ifad.org/documents/38714170/40197975/htdn\\_fpic.pdf/7601fe69-3ada-4b9d-a30d-95ae4c98216b](https://www.ifad.org/documents/38714170/40197975/htdn_fpic.pdf/7601fe69-3ada-4b9d-a30d-95ae4c98216b) [dernier accès mai 2024]

KUJIRAKWINJA D., PLUMPTRE A. J., TWENDILONGE A., MITAMBA G., MUBALAMAM L., WASSO J. D. D., KISUMBU O. et al., 2019. « Establishing the Itombwe Natural Reserve: Science, Participatory Consultations and Zoning », *Oryx*, no 53/1, p. 49–57.

Disponible en ligne :

<https://doi.org/10.1017/S0030605317001478>

[dernier accès avril 2024]

LEWIS Jerome, FREEMAN Luke, BORREILL Sophie, 2008. *Le consentement libre, informé et préalable et la gestion forestière durable dans le Bassin du Congo : une étude de faisabilité sur la mise-en-œuvre des principes 2 et 3 du FSC dans le Bassin du Congo menée en République Démocratique du Congo, en République du Congo et au Gabon*, Londres : Anthroscap, 69 p.

LOYOMBO ESIMOLA Willy, 2013. « Le consentement libre, préalable et informé : droit de veto et/ou instrument de protection des droits territoriaux et des ressources des peuples autochtones ? » dans, NELSON John, LOYOMBO ESIMOLA Willy, *Peuples Autochtones et Le Consentement Libre, Informé et Préalable*, Kinshasa : FOATAS / OSAPY, p. 12–33.

MACINNES Angus, COLCHESTER Marcus & WHITMORE Andrew, 2017. « Free, Prior and Informed Consent: How to Rectify the Devastating Consequences of Harmful Mining for Indigenous Peoples' », *Perspectives in Ecology and Conservation*, no 15/3, p. 152–60. Disponible en ligne :

<https://doi.org/10.1016/j.pecon.2017.05.007> [dernier accès août 2024]

MEILANI Mei, ANDAYANI Wahyu, WIJAYANTI FAIDA Lies Rahayu, DEWI SUSANTI Fitria, MYERS Rodd, MARYUDI Ahmad, 2021. « Symbolic Consultation and Cultural Simplification in the Establishment of an Indonesian National Park and Its Impacts on Local Livelihoods », *Forest and Society*, no 5/2, p. 494–505. Disponible en ligne :

<https://doi.org/10.24259/fs.v5i2.11875> [dernier accès avril 2024]

MOUSSAVOU Chiberth Aulaire, 2014. *Gestion et Valorisation Du Patrimoine Naturel à Travers Le Parc National de Loango (Gabon)*, Clermont Auvergne, Colloque Francophone, International culture, territoire et développement durable.

NAGAR Anirudha, 2021. « The Juukan Gorge Incident: Key Lessons on Free, Prior and Informed Consent », *Business and Human Rights Journal*, 6/2, p. 377–83.

N'DA Kouassi Pékoah Robert, 2023. « Formalisation Du Foncier Rural, Configuration Sociale et Conflictualité En Mlieu Rural : Cas de La Région Du N'Zi Au Centre de La Cote d'Ivoire », *Espaces Africains*, 3/2, p. 57–66.

NDONG NDONG Saturnin, 2023. « Le conflit homme-faune dans les espaces protégés du Gabon : une étude comparative de sa gestion entre les parcs nationaux Lopé et Pongara » *Espaces Africains*, 3, p. 90–105. Disponible en ligne : <https://espacesafricains.org/le-conflit-homme-faune-dans-les-espaces-protéges-du-gabon-une-etude-comparative-de-sa-gestion->

[entre-les-parcs-nationaux-lope-et-pongara/](#) [dernier accès mai 2024]

OMODING James, WALTERS Gretchen, ANDAMA R., CARVALHO S., COLOMER J., CRACCO Marina, EILU G, et al., 2020. « Analysing Stakeholder Perceptions to Improve Protected Area Governance in Ugandan Conservation Landscapes », *Land*, no 9, p. 207–31. Disponible en ligne :

<https://www.mdpi.com/2073-445X/9/6/207#> [dernier accès avril 2024]

OYONO Phil R., MANDONDO Alois, 2017. « Inclusive Decision-Making in Natural Resource Governance. » *Natural Resource Governance Framework Conceptual Paper*. Gland : IUCN.

PAPY L., 1949. « Les Populations Batéké (A.E.F.). » *Cahiers d'Outre-Mer*, II/6, p.112–34.

PHILLIPS Adrian, 2003. « Turning Ideas on Their Head: The New Paradigm for Protected Areas », *The George Wright Forum*, no 20/2, p. 8–32.

PROCES Pierre, JOMHA DJOSSI Donald, NSOM ZAMO Annie-Claude, NZITA NGANGA Maxime, PONGUI Brice Séverin, ONOTIANG Mapeine F., EPANDA Manfred, et al., 2020. « Dynamics of Protected Areas in Central Africa: From Ecological Issues to Socio-Economic Development. », dans, Charles DOUMENGE, Florence PALLA, G-L. ITSOUA MADZOUS, *State of Protected Areas in Central Africa 2020*, Yaoundé, Gland : OFAC / COMIFAC / IUCN, p.17–61.

REED MARK S., GRAVES Anil, DANDY Norman, POSTHUMUS Helena, HUBACEK Klaus, MORRIS Joe, PRELL Christina, QUINN Claire H. & STRINGE Lindsay C. 2009. « Who's in and Why? A Typology of Stakeholder Analysis Methods for Natural Resource Management », *Journal of Environmental Management*, 90/5, p. 1933–49.

SAUTTER Gilles, 1966. *De l'Atlantique Au Fleuve Congo, Une Géographie Du Sous-Peuplement. République Du Congo, République Du Gabon*, Paris, 1102 p. Editions du Centre National de la Recherche Scientifique.

SELLO MADOUYOU Leticia Nathalie, 2022. « Analyse Des Mesures de Résolutions Du Conflit Homme-Éléphants Au Gabon : Entre Solutions Insuffisantes et Inadaptées ? », *Espaces Africains*, 1/2, p. 174–90.

TAULI-CORPUZ Vicky, ALCORN Janis, MOLNAR Augusta, HEALY Christina, & BARROW Edmund, 2020. « Cornered by PAs: Adopting Rights-Based Approaches to Enable Cost-Effective Conservation and Climate Action », *World Development*, no 130/June, p. 104923. Disponible en ligne : <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2020.104923> [dernier accès août 2024]

Thomas D.S.G, SHAW P.A., 1991, *The Kalahari Environment*. Cambridge England, p. 297, Cambridge University Press.

UN, 2014. *Indigenous Peoples' Rights and the Role of Free, Prior and Informed Consent*, p. 20. *Global Compact Human Rights and Labour Working Group*. Disponible en ligne : <https://unglobalcompact.org/library/931> [dernier accès août 2024]

UN, 2018. *Consentement Préalable, Libre et Éclairé Une Approche Fondée Sur Les Droits de l'homme* United Nations, p. 20 *Human Rights Council Nations Unis*. Disponible en ligne : <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/g18/245/94/pdf/g1824594.pdf> [dernier accès août 2024]

UN REDD, 2013. *Guidelines on Free, Prior and Informed Consent*, United Nations, p. 60. Disponible en ligne : <https://www.unclearn.org/wp-content/uploads/library/un-redd05.pdf> [dernier accès août 2024]

UNDP, 2022. *SES Supplemental Guidance Frequently Asked Questions (FAQs) on Applying Free Prior Informed Consent*, p. 24 *United Nations Development Program*. Disponible en ligne : <https://ses-toolkit.info.undp.org/sites/g/files/zskgke446/files/SES%20Document%20Library/Uploaded%20October%202016/FINAL%20FPIC%20FAQ%20Guidance%20-%20June%2015%202022.pdf> [dernier accès mai 2024]

UN, 2022. *Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal*. Montréal, p. 16 *Convention pour la biodiversité*. Disponible en ligne : <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-fr.pdf> [dernier accès août 2024]

VANSINA Jan, 1973. *The Tio Kingdom of the Middle Congo 1880-1892*, London, 610 p.

*International African Institute*. Oxford University Press.

WALTERS Gretchen, 2015. « Changing Fire Governance in Gabon's Plateaux Batéké Savanna Landscape », *Conservation and Society*, no 13/3, p. 275–86.

WALTERS Gretchen, TOULADJAN Stevens, & MAKOUKA Loïc, 2014. « Integrating Cultural and Conservation Contexts of Hunting: The Case of the Plateaux Batéké Savannas of Gabon », *African Study Monographs*, no 35/2, p. 99–128.

WALTERS, Gretchen M., NGUEMA Diosdado & NIANGADOUMA Raoul, 2022. « Flora and Fire in an Old-Growth Central African Forest-savanna Mosaic: A Checklist of the Parc National Des Plateaux Batéké (Gabon) », *Plant Ecology and Evolution*, 155/2, p. 189–206.

WALTERS Gretchen, WARDELL D. Andrew, 2024. « The Rise and Fall of Protected Areas in Central Africa: A Historical Perspective, » dans ONGOLO Symphorien, KROTT Max, *Power Dynamics and Biodiversity Crisis in African Forests*, Londres : Routledge, 55–86 p.

WEST Paige, IGOE James, & BROCKINGTON Dan, 2006. « Parks and Peoples: The Social Impact of Protected Areas », *Annual Review of Anthropology*, no 35/1, p. 251–77. Disponible en ligne :

<https://doi.org/10.1146/annurev.anthro.35.081705.123308> [dernier accès avril 2024]

WOODS KEVIN M., NAIMARK Jared. 2020. « Conservation as Counterinsurgency: A Case of Ceasefire in a Rebel Forest in Southeast Myanmar », *Political Geography*, 83/November, p. 102251.

ZANJANI Leila V, GOVAN Hugh, JONAS Holly C, KARFAKIS Theodore, MWAMIDI Daniel M, STEWART Jessica, WALTERS Gretchen, DOMINGUEZ Pablo, 2023. « Territories of Life as Key to Global Environmental Sustainability », *Current Opinion in Environmental Sustainability*, no 63, p. 101298.

ZHANG Yin, WEST Paige, THAKHOLI Lerato, SURYAWANSHI Kulbhushansingh, SUPUMA Miriam, STRAUB Dakota, SITHOLE Samantha S., et al., 2023. « Governance and Conservation Effectiveness in Protected Areas and Indigenous and Locally Managed Areas. » *Annual Review of Environment and Resources*, no 48/1, p. 559–88. Disponible en ligne :



<https://doi.org/10.1146/annurev-environ-112321-081348> [dernier accès avril 2024]

---

## AUTEURS

Gretchen **WALTERS**

Professeure Associé en anthropologie  
Faculté des Géosciences et de l'Environnement  
Institut de géographie et durabilité - Université de Lausanne  
Courriel : [gretchen.walters@unil.ch](mailto:gretchen.walters@unil.ch)

Olivier **HYMAS**

Senior Researcher  
Université de Lausanne  
Faculté Géosciences et de l'Environnement  
Institut de Géographie et Durabilité  
Courriel : [olivier.hymas@unil.ch](mailto:olivier.hymas@unil.ch)

Émeline **BIFANE EKOMI**

Doctorante  
Laboratoire de Géomatique, de Recherche Appliquée et de Conseils  
Université Omar Bongo (Libreville – Gabon)  
Courriel : [emelineekomi@gmail.com](mailto:emelineekomi@gmail.com)

## AUTEUR CORRESPONDANT

Gretchen **WALTERS**

Courriel : [gretchen.walters@unil.ch](mailto:gretchen.walters@unil.ch)

---



### © Édition électronique

URL – Revue Espaces Africains : <https://espacesafricains.org/>

Courriel – Revue Espaces Africains : [revue@espacesafricains.org](mailto:revue@espacesafricains.org)

ISSN : 2957-9279

Courriel – Groupe de recherche PoSTer : [poster\\_ujlog@espacesafricains.org](mailto:poster_ujlog@espacesafricains.org)

URL – Groupe PoSTer : <https://espacesafricains.org/poster/>

### © Éditeur

- Groupe de recherche Populations, Sociétés et Territoires (PoSTer) de l'UJLoG

- Université Jean Lorougnon Guédé (UJLoG) - Daloa (Côte d'Ivoire)

### © Référence électronique

Gretchen WALTERS, Olivier HYMAS, Emeline BIFANE EKOMI, « *Le consentement libre, informé, préalable et la création d'une aire protégée au Gabon* », Numéro varia (En ligne), (Numéro 2 | 2024), ISSN : 2957- 9279, pp.7-24, mis en ligne, le 30 décembre 2024.

---

## INDEXATIONS INTERNATIONALES DE LA REVUE ESPACES AFRICAINS

---



Voir impact factor : <https://sjifactor.com/passport.php?id=23718>



Voir la page de la revue dans Road : <https://portal.issn.org/resource/ISSN/2957-9279>



Voir la page de la revue dans Mirabel : <https://reseau-mirabel.info/revue/15151/Espaces-Africains>



Voir la revue dans Sudoc : <https://www.sudoc.abes.fr/cbs/xslt/DB=2.1//SRCH?IKT=12&TRM=268039089>

---